

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03  
Fax: 01 64 98 31 09  
E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté  
Egalité  
Fraternité

Arrondissement d'Etampes  
Canton de la Ferté-Alais

***Mairie de Mondeville***

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2012

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Nadine Dos Santos, Catherine Goyard, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo.

M.Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié

Absent excusé : M Vincent Herry (pouvoir à Martial Vié)

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2012,
- Engagement de la procédure de transformation du POS de la Commune en PLU,
- Décision modificative n°2 du BP 2012,
- Schéma régional de l'éolien,
- Echange terrain Mairie/Paliern,
- Contrat du bassin de la rivière Ecole et ses affluents,
- Approbation du PAVE,
- Divers :
  - Transformation de la régie recettes/dépenses de l'animation par deux régies distinctes (régie recettes et régie dépenses).
  - Dépôt d'un permis de démolition de la grange communale.
  - Achat des parcelles pour l'implantation de la station d'épuration dans la Vallée du Puits.
  - Création d'un éclairage public rue de Ballancourt.

**1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2012 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2012. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**2) Engagement de la procédure de transformation du POS de la Commune en PLU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'implantation de la station d'épuration prévue dans la Vallée du Puits, dans une zone NC, ne peut se faire par une simple modification du POS mais par une révision qui n'est plus possible sur un POS.

De ce fait, Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci propose de délibérer sur les points suivants :

- prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal,
- charger la commission municipale d'urbanisme, dirigée par Rolande Bruère, du suivi de l'étude du PLU,
- donner tous pouvoirs au Maire pour choisir le (ou les) organismes chargé(s) de la révision du document,
- solliciter toutes aides envisageables permettant de réduire le coût supporté par la commune (Etat, Conseil Général, ADEME etc...).

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**3) Décision modificative n°2 du BP 2012 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative du BP 2012 est nécessaire afin d'incorporer dans le BP le montant exact du FNGIR 2012 (Fonds National garanti communiqué).

Il avait été budgété 60.930 €, montant 2011. Le montant 2012 s'élève à 61.685 € d'où une correction de 755 €. Cette somme est basculée du compte 6413 (personnel non titulaire) sur le compte 73923 correspondant au FNGIR.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette DM 2.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**4) Schéma Régional Eolien :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Régional du Gâtinais Français demande que le schéma éolien du parc soit intégré dans le Schéma Régional de l'Eolien (SRE) qui est une annexe du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) et ce à minima sous forme d'avertissement soulignant la nécessaire prise en compte de celui-ci (car plus précis) pour des projets concernant son territoire. (Page 27 des documents accompagnant la Charte – mesure 7).

Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà été sollicité pour l'installation d'éoliennes sur le plateau Champcueil/Mondeville et qu'il est absolument nécessaire d'avoir une position cohérente avec le PNR.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**5) Echange terrain Mairie/Paliern-De Sousa :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un échange est en cours depuis 2008 d'une partie du chemin des Ouches traversant la propriété de Mme De Sousa Maria et de M. Paliern Pierre avec la parcelle cadastrée section D2574 leur appartenant.

Afin de finaliser cet échange, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer chez le Notaire tous les documents s'y rapportant.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**6) Contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que fin 2008 il lui avait été demandé de valider la mise en route du contrat de bassin entre la région Ile de France, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ensemble des collectivités du bassin versant de la rivière Ecole et de ses affluents.

Une erreur de libellé a rendu la délibération du 15/12/2008 caduque et il nous est demandé de régulariser cette situation à savoir que la participation financière est nulle et que la commune est très peu concernée par le bassin de la rivière Ecole.

Monsieur le Maire soumet au vote cette régularisation.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**7) Approbation du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) :**

Monsieur le Maire rappelle que le PAVE de la Commune de Mondeville a été élaboré par le bureau d'études ACF en accord avec le comité de pilotage du PNR des PAVE communaux. Il a été finalisé en septembre 2011.

Après consultation du Conseil Général, de l'Etat, des associations, aucune modification n'a été apportée au PAVE de Mondeville par les acteurs sus nommés.

De ce fait, Monsieur le Maire propose d'approuver définitivement le PAVE de la Commune.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**8) Transformation de la régie recettes/dépenses du Comité d'animation :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion actuelle de la régie recettes/dépenses du Comité d'animation est très lourde et très compliquée.

En accord avec Mme Grange, Trésorière principale, il est proposé de supprimer la régie actuelle et de la remplacer par une régie de dépenses et une régie de recettes bien distinctes au 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec les mêmes régisseurs.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**9) Dépôt d'un permis de démolition de la grange communale :**

Monsieur le Maire rappelle toutes les difficultés rencontrées pour la vente du terrain communal situé Grande Rue du fait d'une largeur insuffisante entre la grange et la propriété voisine pour l'accessibilité.

Etant donné qu'aucune solution ne peut débloquer cette situation, Monsieur le Maire propose la démolition de la grange et demande l'accord du Conseil Municipal afin qu'il puisse déposer une permis de démolir auprès de la DDT et des ABF et de lui donner tout pouvoir pour signer les documents s'y rapportant.

Il est entendu que les ABF vont donner un avis défavorable et Monsieur le Maire s'engage à déposer un recours auprès du Préfet de Région contre cet avis.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**10) Achat des parcelles pour l'implantation de la station d'épuration :**

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation de la station d'épuration dans la vallée du Puits nécessite l'achat de différentes parcelles.

Treize parcelles ont été retenues pour une superficie de 6.761 m<sup>2</sup>.

A l'heure actuelle, quatre propriétaires ont été identifiés détenant à eux quatre 5.638 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire a fait évaluer par les Domaines la valeur vénale de ces parcelles et l'ordre de grandeur du m<sup>2</sup> est de 0,80 €.

Après discussion avec les différents propriétaires, il a été arrêté le prix de 1 € le m<sup>2</sup> pour les 5.638 m<sup>2</sup> identifiés.

Une convention est en cours de signature avec les différents propriétaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour réaliser et signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cet achat.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**11) Création d'un éclairage public rue de Ballancourt :**

Dans la continuité de l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique rue de Ballancourt, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élaborer un dossier de demande de subvention au PNR pour la création d'un éclairage public de style, celui-ci permettant de déposer tous les supports béton.

Les travaux s'élèvent à 11.265,07 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire,  
J.P DELHOTAL